

**À Madame Sylviane TARSOT-GILLERY**

**Directrice Générale de la Création Artistique**

Objet : Positionnement de *Conservatoires de France* concernant le classement des établissements d'enseignement artistique

Madame la Directrice,

L'association professionnelle *Conservatoires de France* a pris connaissance des documents de travail de juin 2019 relatifs au nouveau classement des établissements d'enseignement artistique et relève, parmi les décisions présentées, nombre d'incohérences et de préconisations suscitant questionnements et incompréhensions.

- Disparité des critères et des préconisations en fonction des spécialités :

*Conservatoires de France* rappelle son attachement à une conception globale de l'entrée dans la pratique artistique et s'étonne d'une approche par spécialité alors que le document « critères communs » met en avant la transdisciplinarité et la collaboration entre ces dites spécialités. Cette approche par spécialité rend de fait complexe - voire impossible - l'organisation de parcours croisés au sein des établissements volontaristes. De plus, ce traitement en silo musique, danse, théâtre a engendré des choix de critères différents d'une spécialité à l'autre dont la logique n'est pas compréhensible.

- Maintien d'un classement en trois catégories d'établissements :

Alors même que les propositions de textes parlent explicitement d'une seule appellation pour les établissements d'enseignement artistique se substituant au classement actuel, force est de constater que les trois catégories sont réaffirmées avec simplement un changement de dénomination : établissements certifiés / établissements certifiés et habilités / établissements certifiés, habilités et agréés. *Conservatoires de France* regrette profondément que le principe d'une labellisation unique qu'elle défend et qui semblait être acquis, ne soit finalement pas retenu.

- Rôle et nombre des PEA au sein des équipes :

*Conservatoires de France* dénonce le recul important de l'exigence du nombre de PEA dans les structures et s'étonne de la non prise en compte de l'évolution des missions de cette catégorie d'enseignants dans le paysage de l'enseignement artistique au-delà de l'encadrement des élèves en voie de professionnalisation. *Conservatoires de France* a rappelé à plusieurs reprises l'importance de traiter cette question centrale pour les collectivités territoriales en cohérence avec l'évolution des formations diplômantes au CA.

- Prise en compte des territoires :

*Conservatoires de France* rappelle que « la question d'une étude du contexte territorial de l'établissement apparaît comme le préalable à toute procédure de labellisation »<sup>1</sup> et s'inquiète que celle-ci ne semble abordée que par le prisme du nombre d'habitants des collectivités. La nécessité de favoriser concrètement l'émergence ou le renforcement des réseaux tout comme celle d'accompagner des politiques partenariales locales n'apparaissent pas comme une préoccupation majeure dans les documents transmis.

- Mise en place d'un diplôme national :

Le contenu actuel du texte proposé est incompréhensible et ne peut engendrer qu'une grande confusion tant pour les familles que pour les équipes. *Conservatoires de France* réaffirme que la création d'un diplôme national ne se justifie que s'il remplace les actuels DEM/DEC/DET-DNOP et s'accompagne de leur totale disparition.

- Évaluation des établissements :

Quels que soient les critères définis pour la labellisation des établissements, les outils d'analyse de la pertinence et de l'efficience des dispositifs mis en place dans chaque structure ne peuvent être uniquement comptables ni faire l'économie d'une étude approfondie sur site. *Conservatoires de France* s'interroge sur les moyens prévus par la DGCA pour mener ces évaluations.

Depuis plusieurs années, *Conservatoires de France* s'engage et participe activement aux travaux et réflexions relatifs à l'évolution nécessaire des textes encadrant nos activités.

Constatant que ces temps de concertation n'apportent aucune évolution significative aux textes présentés, année après année, *Conservatoires de France* s'interroge aujourd'hui sur la pertinence de sa présence lors de ces travaux ne souhaitant pas donner l'illusion d'une adhésion à des orientations contraires aux valeurs qu'elle a toujours affirmées.

Souhaitant une évolution dans les méthodes de concertation, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre très haute considération.

Maxime LESCHIERA,

Président de *Conservatoires de France*

Pièce jointe : contribution CdF septembre 2018

---

<sup>1</sup> Contribution de *Conservatoires de France* du 10 septembre 2018 « Critères communs de classement » et « les critères de classement par catégorie et spécialité »